

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES, DE LA SOCIÉTÉ THERADIAG



Le présent document relatif aux autres informations, notamment juridiques, financières et comptables de la société Theradiag a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 6 décembre 2022, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n° 2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition telle que modifiée le 29 avril 2021. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Theradiag.

Le présent document incorpore par référence :

- (i) le rapport annuel 2021, accessible sur le site internet de la Société (<https://www.theradiag.com/rapports-financiers/>) ; et
- (ii) le rapport financier semestriel du 1^{er} semestre 2022, accessible sur le site internet de la Société (<https://www.theradiag.com/rapports-financiers/>).

Le présent document complète la note en réponse établie par la société Theradiag en réponse à l'offre publique d'achat visant les actions de la société Theradiag initiée par Biosynex et visée par l'AMF le 6 décembre 2022 sous le numéro 22-477 (la « **Note en Réponse** »), en application de la décision de conformité en date du 6 décembre 2022.

Le présent document ainsi que la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de Theradiag (www.theradiag.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais au siège social de Theradiag (14 rue Ambroise Croizat - 77183 Croissy Beaubourg).

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE	3
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
3.	INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL DE THERADIAG.....	4
3.1.	Rapport financier du 1 ^{er} semestre 2022.....	4
3.2.	Informations relatives au capital social.....	5
3.3.	Assemblée générale ordinaire et extraordinaire	5
3.4.	Gouvernance de la Société.....	5
3.4.1.	Conseil d'administration	5
3.4.2.	Direction générale	7
3.5.	Franchissement de seuils	7
3.6.	Evènements exceptionnels et litiges significatifs.....	8
3.7.	Facteurs de risque	8
3.8.	Communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Annuel de Theradiag	8
4.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT.....	9

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Biosynex S.A., société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.025.258 euros dont le siège social est situé 22 boulevard Sébastien Brant, 67400 Illkirch-Graffenstaden, France, immatriculée sous le numéro 481 075 703 au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris (« **Euronext Growth** ») (ISIN : FR0011005933 – ALBIO) (ci-après l'« **Initiateur** » ou « **Biosynex** ») propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Theradiag S.A., société anonyme à conseil d'administration au capital de 13.249.409,27 euros, dont le siège social est situé 14 rue Ambroise Croizat, 77183 Croissy-Beaubourg, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 339 685 612, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth (ISIN : FR0004197747 – ALTER) (ci-après la « **Société** » ou « **Theradiag** »), d'acquérir dans les conditions décrites dans la note d'information préparée par l'Initiateur et visée par l'AMF en date du 6 décembre 2022 sous le numéro 22-476 (la « **Note d'Information** »), la totalité de leurs actions Theradiag (les « **Actions** ») dans le cadre d'une offre publique d'achat au prix de 2,30 euros par Action (l'« **Offre** »).

L'Offre porte sur :

- a) la totalité des Actions non-détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur à la date de la Note en Réponse qui sont d'ores et déjà émises à la date de la Note en Réponse ;
- b) la totalité des 24.668 Actions à provenir, à la date de la Note en Réponse, de l'exercice du bon de souscription d'actions BSA 2 attribué à ETV Capital Jersey Limited par décision du conseil d'administration de Theradiag en date du 27 mars 2006 (prise en application d'une autorisation de l'assemblée générale en date du 24 mars 2006) (le « **BSA 2** »),

soit, à la date de la Note en Réponse, un nombre total maximum de 6.825.407 Actions¹ et 6.881.462 droits de vote de la Société, représentant environ 52,03% du capital et 52,23% des droits de vote théoriques de la Société.

L'Initiateur a précisé que l'Offre ne porte pas sur :

- a) les Actions auto-détenues par la Société (à savoir, 111.665 Actions à la date de la Note en Réponse) ;
- b) les actions gratuites indisponibles en cours d'acquisition faisant l'objet d'une obligation de conservation conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce pour une période qui n'aura pas expiré avant la date de clôture de l'Offre ni, le cas échéant, de l'offre réouverte, à savoir :
 - 32.330 actions gratuites qui sont soumises à une période d'acquisition effective prenant fin entre le 28 janvier 2023 et le 1^{er} février 2024 puis, à un engagement de conservation de deux ans à compter de la fin de la période d'acquisition, conformément à une décision d'attribution en date du 28 janvier 2021 (les « **AGA 2021** ») ; et
 - 7.842 actions gratuites qui sont soumises à une période d'acquisition effective prenant fin le 26 janvier 2024 puis, à un engagement de conservation de deux ans, i.e. jusqu'au 26 janvier 2026, conformément à une décision d'attribution en date du 27 janvier 2022 (les « **AGA 2022** »).

¹ Sur la base d'un nombre total de 13.118.227 actions (informations au 31 octobre 2022 publiées par la Société sur son site internet conformément à l'article 223-16 du règlement général de l'AMF) et de 13.174.282 droits de vote théoriques de la Société au 5 décembre 2022. Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, en ce compris les actions dépourvues de droit de vote.

L'Offre ne porte pas non plus sur le BSA 2, permettant en cas d'exercice la souscription, à la date de la Note en Réponse, d'un nombre maximum de 24.668 Actions, dans la mesure où celui-ci n'est pas coté et n'est cessible qu'entre membres du groupe ETV.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres titres de capital ou autres instruments financiers émis par la Société ou de droits accordés par la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de Theradiag.

L'Offre est déposée à titre volontaire par l'Initiateur et sera réalisée selon la procédure normale, conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF. Elle sera ouverte pendant une période de vingt-cinq (25) jours de négociation.

L'Offre est soumise au seuil de caducité visé à l'article 231-9, I du règlement général de l'AMF, tel que décrit à la Section 2.9 de la Note d'Information. L'Offre est présentée par ODDO BHF SCA (la « **Banque Présentatrice** » ou « **ODDO BHF** ») qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général de l'AMF, si l'Offre connaît une suite positive, l'Offre sera automatiquement réouverte au plus tard dans les dix jours de négociation suivant la publication du résultat définitif de l'Offre, dans des termes identiques à ceux de l'Offre (l'« **Offre Réouverte** »).

Le contexte et les modalités de l'Offre sont détaillés dans la Note d'Information et dans la Note en Réponse.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 29 avril 2021, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société et figurant dans le rapport annuel 2021, incluant notamment les comptes sociaux annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « **Rapport Annuel** »), ainsi que le rapport financier du 1^{er} semestre 2022 publié le 20 septembre 2022 (le « **Rapport Financier Semestriel** »).

Le Rapport Annuel et le Rapport Financier Semestriel sont incorporés par référence au présent document.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL DE THERADIAG

3.1. Situation comptable et financière de la Société

Le Rapport Annuel, qui comprend les comptes sociaux au 31 décembre 2021, le rapport du commissaire aux comptes, le rapport de gestion et le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, est incorporé par référence au présent document. L'intégralité du Rapport Annuel est disponible sur son site internet (<https://www.theradiag.com/rapports-financiers/>) sous la rubrique « Actualités Financières ».

Depuis la date de dépôt du Rapport Annuel, Theradiag a publié son Rapport Financier Semestriel, qui est également incorporé par référence au présent document. L'intégralité du Rapport Financier Semestriel est disponible sur son site internet (<https://www.theradiag.com/rapports-financiers/>) sous la rubrique « Actualités Financières ».

3.2. **Informations relatives au capital social**

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 13.249.409,27 euros divisé en 13.118.227 Actions ordinaires d'une valeur nominale de 1,01 euro chacune.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, à la connaissance de la Société, du capital et des droits de vote théoriques de la Société à la date du présent document :

Actionnaires	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote ⁽¹⁾	%
Biosynex	6.205.823	47,31%	6.205.823	47,11%
Management	26.098	0,20%	44.279	0,34%
Actions auto-détenues	111.665	0,85%	111.665	0,85%
Autres actionnaires	6.774.641	51,64%	6.812.515	51,71%
Total	13.118.227	100,00%	13.174.282	100,00%

(1) Conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de toutes les Actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les Actions privées de droits de vote.

Les caractéristiques des instruments financiers pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société ainsi que leur traitement dans le cadre de l'Offre sont décrits aux sections 1.2.3.1 et 1.2.3.2 de la Note d'Information et en sections 1.3.4 et 1.3.5 de la Note en Réponse.

3.3. **Assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

L'assemblée générale annuelle ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Société s'est tenue le 5 mai 2022 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'exception des résolutions n°5, 7, 8, 9 et 21. Les documents et informations relatifs à cette assemblée générale sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.theradiag.com) sous la rubrique « Assemblée Générale ».

3.4. **Gouvernance de la Société**

3.4.1. **Conseil d'administration**

A la date du présent document, le Conseil d'administration de la Société est composé de la manière suivante :

- Monsieur Pierre MORGON, Administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration ;
- Monsieur Larry ABENSUR, Président directeur général de Biosynex ;
- Monsieur Thierry PAPER, Directeur général délégué de Biosynex ; et
- Monsieur Jacques AZANCOT, Administrateur indépendant.

Critères d'indépendance des administrateurs

A la date du présent document, le Conseil d'administration comporte deux administrateurs indépendants, Monsieur Pierre MORGON et Monsieur Jacques AZANCOT, dont il considère qu'ils répondent aux critères d'indépendance du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middenext de septembre 2021 à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...);
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ; et
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Pour qualifier Monsieur Pierre MORGON et Monsieur Jacques AZANCOT d'administrateurs indépendants, le Conseil a veillé à ce qu'ils soient, selon lui, capables d'exercer pleinement leur liberté de jugement et de savoir, si nécessaire, s'opposer voire se démettre.

Monsieur Pierre MORGON n'était pas, jusqu'au 5 mai 2022, qualifié d'administrateur indépendant par le Conseil d'administration de Theradiag. A la suite (i) de la démission de Monsieur Pierre MORGON de son mandat d'administrateur en amont de l'Assemblée générale du 5 mai 2022 pour permettre aux actionnaires de déterminer la future composition du Conseil et (ii) de sa nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 5 mai 2022, le Conseil d'administration recomposé à l'issue de cette Assemblée a examiné la satisfaction des critères d'indépendance de Monsieur Pierre MORGON et a considéré que les critères d'indépendance requis par le code Middledenext sont remplis par Monsieur Pierre MORGON. En conséquence, il est qualifié d'administrateur indépendant depuis le 5 mai 2022 comme indiqué au sein du Rapport Financier Semestriel publié le 20 septembre 2022.

Recommandations du code Middledenext

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middledenext à la date du présent document :

Recommandations du code Middledenext	S'y conforme	Ne s'y conforme pas
R1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R2 : Conflits d'intérêts	X	
R3 : Composition des membres du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil	X	
R4 : Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil		X ⁽¹⁾
R6 : Réunions du conseil et des comités	X	
R7 : Mise en place de comités	X	
R8 : Mise en place d'un comité RSE		X ⁽²⁾
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X ⁽³⁾	
R10 : Choix des administrateurs	X	
R11 : Durée des mandats des membres du conseil		X ⁽⁴⁾
R12 : Rémunération des administrateurs	X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R14 : Relations avec les « actionnaires »	X	
R15 : Politique de diversité et d'équité	X	
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	

R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19 : Indemnités de départ		X ⁽⁵⁾
R20 : Régimes de retraite supplémentaires		X ⁽⁵⁾
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22 : Revue des points de vigilance	X	

- (1) A la date du présent document, aucun plan de formation n'est actuellement en place au sein de la Société. Celle-ci prévoit une réflexion pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.
- (2) A la date du présent document, la Société n'a pas mis en place de comité spécialisé sur la RSE. L'option d'un Conseil réuni en formation de comité RSE a été privilégiée.
- (3) Le règlement intérieur du Conseil d'administration peut être consulté au siège social de la Société.
- (4) Cette recommandation est appliquée, à l'exception de l'échelonnement des mandats qui ont la même date d'échéance, compte tenu de la composition récente du Conseil d'administration.
- (5) Compte tenu de l'historique de la Société, de son actionnariat et de sa taille, la mise en place de telles procédures est trop lourde. La Société n'entend donc pas prévoir d'indemnités de départ ni de régime de retraite supplémentaire pour ses dirigeants.

3.4.2. Direction générale

La direction générale de la Société est assurée par Monsieur Bertrand de CASTELNAU, Directeur général.

3.5. Franchissement de seuils statutaires et acquisitions d'actions depuis le dépôt de l'Offre

A la suite de l'acquisition d'Actions et de droits préférentiels de souscription sur le marché ainsi que de sa souscription à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de Theradiag réalisée en novembre 2021, Biosynex a déclaré auprès de la Société, le 29 novembre 2021, le franchissement en hausse, le 26 novembre 2021, des seuils statutaires de 5%, 10% et 15% du capital et des droits de vote, et détenir, à cette date, 2.468.932 Actions représentant autant de droits de vote, soit 18,82% du capital et 18,89% des droits de vote exerçables de Theradiag².

Par courrier en date du 11 février 2022, Biosynex a déclaré auprès de la Société, à la suite de l'acquisition de titres sur le marché en date du 8 février 2022, le franchissement en hausse du seuil statutaire de 20% du capital et des droits de vote, et détenir, à cette date, 2.628.932 actions représentant 20,04% du capital et 20,12% des droits de vote exerçables de Theradiag³.

Biosynex a ensuite adressé un courrier à la Société le 20 mars 2022, après l'acquisition de titres sur le marché en date du 17 mars 2022, notifiant le franchissement en hausse du seuil statutaire de 25% du capital et des droits de vote et détenir 3.288.358 actions représentant 25,07% du capital et 25,16% des droits de vote exerçables de la Société⁴.

Depuis lors, Biosynex a adressé un nouveau courrier à la Société le 29 septembre 2022, après l'acquisition de titres sur le marché en date du 26 septembre 2022, notifiant le franchissement en hausse des seuils statutaires de 30% et 33,33% du capital et des droits de vote et détenir 4.577.764 actions représentant 34,90% du capital et 34,74% des droits de vote exerçables de la Société⁵.

Par ailleurs, depuis le dépôt de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-38 IV du

² Sur la base du nombre total de droits de vote exerçables de 13.068.987, tel que mentionné dans le communiqué de presse de Theradiag en date du 24 novembre 2021.

³ Sur la base du nombre total de droits de vote exerçables de 13.068.987, tel que mentionné dans le communiqué de presse de Theradiag en date du 24 novembre 2021.

⁴ Sur la base du nombre total de droits de vote exerçables de 13.068.987, tel que mentionné dans le communiqué de presse de Theradiag en date du 24 novembre 2021.

⁵ Sur la base du nombre total de droits de vote exerçables de 13.176.217, tel que mentionné dans le communiqué de presse de Theradiag en date du 6 juillet 2022.

règlement général de l'AMF, l'Initiateur a acquis sur le marché, entre le 26 septembre et le 3 novembre 2022, 2.917.465 actions Theradiag au prix unitaire de 2,30 €, soit un prix identique à celui de l'Offre.

3.6. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du dépôt du présent document, aucun litige, aucune procédure d'arbitrage ou faits exceptionnels, autre que ceux mentionnés dans le présent document, le Rapport Annuel ou le Rapport Financier Semestriel, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

3.7. Facteurs de risque

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits à la section A.II du Rapport Annuel de Theradiag et à la section 7 du Rapport Financier Semestriel.

A la date d'établissement du présent document, la Société n'a pas connaissance d'autres risques ou incertitudes susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risque présentés dans le Rapport Annuel et le Rapport Financier Semestriel n'est pas exhaustive et que d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document et qui sont susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou le cours de ses actions, peuvent exister.

3.8. Communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Annuel de Theradiag

Les communiqués de presse publiés par la Société sont disponibles sur le site Internet de la Société (<https://www.theradiag.com/category/communiques-de-presse/>). Les communiqués de presse publiés par la Société depuis le Rapport Annuel publié le 8 avril 2022 et jusqu'à la date du présent document, sont listés ci-dessous et intégralement reproduits en Annexe du présent document :

Date	Intitulé
15 avril 2022	Informations sur l'Assemblée générale mixte des actionnaires du jeudi 5 mai 2022
5 mai 2022	Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 mai 2022
19 mai 2022	Theradiag annonce le lancement de deux nouveaux kits i-Tracker®
31 mai 2022	Theradiag annonce le lancement d'ez-Track1, un automate Point-of-Care Testing réalisant des diagnostics sur les lieux de soin
8 juin 2022	Quotient Limited et Theradiag annoncent leur partenariat pour améliorer le diagnostic des maladies auto-immunes
7 juillet 2022	Bilan semestriel du contrat de liquidité Theradiag avec Portzamparc
18 juillet 2022	Theradiag annonce un chiffre d'affaires semestriel 2022 de 6,3 M€, en croissance de 14,3%
19 septembre 2022	Theradiag publie ses résultats du 1er semestre 2022 : atteinte de l'équilibre et confirmation de sa capacité à être structurellement rentable dès début 2023
23 septembre 2022	Theradiag annonce le dépôt par Biosynex d'une offre publique d'achat volontaire en numéraire sur ses actions

30 septembre 2022	Désignation d'un expert indépendant
27 octobre 2022	Ajustement à la baisse de l'objectif de chiffre d'affaires et de rentabilité à horizon 2026

4. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 6 décembre 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 telle que modifiée le 29 avril 2021, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société Biosynex et visant les actions de Theradiag.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Le 6 décembre 2022,

Bertrand de CASTELNAU
Directeur Général

Annexe

Communiqués de presse



Informations sur l'Assemblée générale mixte des actionnaires du jeudi 5 mai 2022

Croissy-Beaubourg, le 15 avril 2022 15h00 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic annonce la tenue de son Assemblée générale mixte du 5 mai 2022 à 15h00 dans les locaux du cabinet Fieldfisher, 48 rue Cambon, 75001 Paris et les modalités de cette tenue, ainsi que le vote disponible par internet via la plateforme VOTACCESS.

Tenue de l'Assemblée générale, participation par vote par correspondance ou par procuration à privilégier

En raison de la situation exceptionnelle de pandémie de coronavirus, les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. En conséquence, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire 2022 sur le site de la Société : <https://www.theradiag.com/investisseurs/informations-actionnaires/assemblee-generale/>.

Dans tous les cas, par mesure de précaution, nous vous invitons dès maintenant à anticiper et à privilégier une participation à l'Assemblée Générale par les moyens de vote par correspondance ou par procuration mis à votre disposition. Les modalités précises de vote par correspondance ou par procuration sont décrites ci-après.

Modalités de vote à l'Assemblée générale

Les actionnaires de la Société sont invités à exprimer leur droit de vote préalablement à l'Assemblée générale selon les modalités rappelées ci-dessous :

- ✓ **le vote par internet VOTACCESS est disponible et doit être utilisé en priorité.** Theradiag a mis en place un système de vote disponible par internet. La **plateforme sécurisée VOTACCESS est ouverte à compter de ce jour, vendredi 15 avril 2022, jusqu'au 4 mai 2022 à 15h00.** Toutefois, il est **vivement recommandé aux actionnaires de ne pas attendre le dernier moment pour saisir leurs instructions de vote.**
 - Pour l'actionnaire nominatif : sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site OLIS Actionnaire dont l'adresse est : <https://www.nomi.olisnet.com>. Les actionnaires pourront se connecter à leur Espace personnel à l'aide de l'identifiant rappelé sur le Formulaire Unique envoyé avec la brochure de convocation ainsi que leur code d'accès habituels ;
 - Pour l'actionnaire au porteur : par le portail Internet de l'établissement teneur de compte qui assure la gestion des titres inscrits en compte sous la forme au porteur. Après s'être connectés avec leurs codes d'accès habituels, les actionnaires devront suivre les indications données à l'écran. Seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système VOTACCESS pourront y avoir accès.

- ✓ Vous pouvez également voter par voie postale.
 - Pour l'actionnaire nominatif : en remplissant le formulaire de vote et en l'envoyant à CACEIS dans l'enveloppe T jointe au pli de convocation ou alternativement au siège social de la Société. Theradiag, 14 rue Ambroise Croizat, CS 90136 Croissy Beaubourg, 77 435 Marne-la-Vallée, et ce pour réception 3 jours en amont de l'Assemblée générale, soit le lundi 2 mai 2022 inclus. En dernier ressort vous pouvez utiliser l'adresse électronique : AG@theradiag.com.
 - Pour l'actionnaire au porteur : le formulaire de vote par correspondance est disponible sur le site internet de la Société et doit être renvoyé complété auprès de l'établissement teneur de compte qui assure la gestion des titres inscrits en compte sous la forme au porteur. Le formulaire doit être reçu 3 jours avant l'Assemblée soit le lundi 2 mai 2022. **Attention, les actionnaires au porteur doivent s'assurer que leur attestation d'inscription en compte (ou de participation) délivrée par leur intermédiaire financier est bien associée à leur formulaire de vote.** En dernier ressort, le formulaire peut être envoyé avec le nom, le nombre de titres, la banque et la ville de l'agence par courrier électronique uniquement si accompagné de l'attestation de participation auprès de theradiag@newcap.eu.
- ✓ **Pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou à un tiers**
 - Pouvoir au Président : via la plateforme internet VOTACCESS ou par voie postale selon les modalités décrites ci-dessus ;
 - Pouvoir à un tiers : via la plateforme internet VOTACCESS ou si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS :
 - Pour l'actionnaire au nominatif : envoyer un email à l'adresse électronique suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire et être reçu dans les délais légaux ;
 - Pour l'actionnaire au porteur : demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite par email à l'adresse suivante : ct-mandataires-assemblees@caceis.com dans les délais légaux.

Toutes les modalités exactes de vote sont indiquées dans l'avis de convocation paru au BALO le 15 avril 2022, disponible sur le site internet de la société.

Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société (<https://www.theradiag.com/assemblee-generale>). Pour toute question sur les modalités de vote, contactez l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse theradiag@newcap.eu.

Calendrier financier :

- **Assemblée générale annuelle**, le jeudi 5 mai 2022
- **Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2022**, le lundi 18 juillet 2022
- **Résultats du 1^{er} semestre 2022**, le lundi 19 septembre 2022

A propos de Theradiag

Theradiag est la société leader dans le monitoring des biothérapies dans le monde. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la Société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. A cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE) une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la Société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag

Bertrand de Castelnaud

CEO/Managing Director

Tél. : 01 64 62 10 12

contact@theradiag.com

NewCap

Communication financière et
Relations Investisseurs

Pierre Laurent

Quentin Massé

Tél. : 01 44 71 94 94

theradiag@newcap.eu

NewCap

Relations médias

Nicolas Mérieau

Tél. : 01 44 71 94 98

nmerigeau@newcap.fr

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 5 mai 2022

- **Nouveaux mandats de M. Pierre MORGON en qualité d'administrateur et de Président du Conseil d'administration**
- **Nominations de MM. Larry ABENSUR, Thomas LAMY et Thierry PAPER en qualité de nouveaux administrateurs**

Croissy-Beaubourg, le 6 mai 2022, 07h30 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* des maladies auto-immunes et le Théranostic, annonce que l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire réunie ce jour a pu valablement délibérer, le quorum ayant été atteint.

Les actionnaires de la Société ont approuvé l'ensemble des résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, à l'exception des résolutions n°5, 7, 8, 9 et 21. L'assemblée générale ordinaire a notamment nommé M. Pierre MORGON pour un nouveau mandat d'administrateur et nommé MM. Larry ABENSUR, Thomas LAMY et Thierry PAPER en qualité d'administrateurs.

A l'issue de cette assemblée générale, le Conseil d'administration désormais composé de quatre membres, s'est réuni et a nommé M. Pierre MORGON en tant que Président du Conseil d'administration.

L'ensemble des résultats des votes des résolutions pourront être consultés dans la présentation de l'assemblée générale du 5 mai 2022 disponible sur le site internet de Theradiag dans la rubrique [Assemblées générales](#). Le procès-verbal de l'assemblée sera également disponible dans les délais légaux dans la rubrique [Assemblées générales](#).

Calendrier financier :

- **Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2022**, le lundi 18 juillet 2022
- **Résultats du 1^{er} semestre 2022**, le lundi 19 septembre 2022

A propos de Theradiag

Theradiag est la société leader dans le monitoring des biothérapies dans le monde. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic *in vitro* innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. A cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE) une solution complète et à forte valeur médicale.



Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag

Bertrand de Castelnau

CEO/Managing Director

Tél. : 01 64 62 10 12

contact@theradiag.com

NewCap

Communication financière et

Relations Investisseurs

Pierre Laurent / Quentin Massé

Tél. : 01 44 71 94 94

theradiag@newcap.eu

NewCap

Relations médias

Nicolas Mérieau

Tél. : 01 44 71 94 98

nmerigeau@newcap.fr



THERADIAG annonce le lancement de deux nouveaux kits i-Tracker®

Croissy-Beaubourg, le 19 mai 2022, 7h30 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic, annonce aujourd’hui le lancement de deux kits supplémentaires de sa gamme de tests i-Tracker®.

Theradiag étend sa gamme de deux coffrets supplémentaires de tests i-Tracker® : i-Tracker® Certolizumab et i-Tracker® Anti-Certolizumab, tous adaptés à l’i-Track¹⁰®, son automate permettant un chargement continu (*random access*), ainsi qu’à l’analyseur automatisé IDS-iSYS, un analyseur fabriqué par la société IDS.

Le marquage CE de ces deux nouveaux kits i-Tracker® est désormais effectué et leur mise sur le marché a été déclarée auprès de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Les kits Certolizumab sont dédiés au monitoring des biothérapies utilisées dans le cadre de traitement des maladies inflammatoires chroniques comme la polyarthrite rhumatoïde, la spondylarthrite et le psoriasis, mais aussi de la maladie de Crohn aux Etats-Unis, au Canada et en Suisse à ce stade. La gamme i-Tracker® se compose désormais de 14 kits qui permettent de traiter un large éventail de pathologies.

Bertrand de Castelnau, Directeur Général de Theradiag, a commenté : « *Nous sommes très heureux d’annoncer le marquage CE de ces deux nouveaux kits qui matérialise la dynamique R&D présente chez Theradiag. Cette extension de gamme contribue à étendre notre principale raison d’être, à savoir, développer la surveillance thérapeutique individualisée d’encore plus de biothérapies au profit des patients.* »

Calendrier financier :

- **Chiffre d’affaires 1^{er} semestre 2022**, le lundi 18 juillet 2022
- **Résultats du 1^{er} semestre 2022**, le lundi 19 septembre 2022

A propos de Theradiag

Theradiag est la société leader dans le monitoring des biothérapies dans le monde. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic *in vitro* innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l’origine de tests de ‘Théranostic’ (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l’efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l’individualisation des



traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. A cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE) une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag
Bertrand de Castelnaud
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent / Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Nicolas Mérieau
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr

THERADIAG annonce le lancement d'ez-Track¹, un automate Point-of-Care Testing réalisant des diagnostics sur les lieux de soin

Croissy-Beaubourg, le 31 mai 2022, 17h45 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic, annonce le lancement d'ez-Track¹, un automate dit *Point-of-Care Testing* (POCT) permettant de réaliser des diagnostics au plus près des patients.

À la recherche de solutions de plus en plus focalisées sur le patient, le secteur de la santé adopte de manière croissante le *Point-of-Care Testing* (POCT), devenu une véritable alternative pour diagnostiquer rapidement une maladie, réduire les temps d'attente des résultats et accélérer le début de prise des traitements. Société tournée vers l'innovation, Theradiag se lance sur ce marché avec l'automate ez-Track¹.

Commercialisé prioritairement en Europe sous la marque Theradiag, ez-Track¹ permet la réalisation des diagnostics au plus près des patients grâce à des prélèvements effectués sur les petits vaisseaux sanguins situés autour des ongles des doigts (capillaires). Cet automate fournit ensuite les résultats de ces tests dans un temps réduit ce qui permet d'accélérer la mise en place du suivi des biothérapies. Compact, facile d'utilisation et compatible avec l'ensemble des kits développés par Theradiag, la solution technologique ez-Track¹ vient compléter la gamme de Theradiag qui était composée jusqu'à présent du Lisa Tracker et de l'i-Track¹⁰.

Le système ez-Track¹ a reçu le marquage CE, ce qui permettra un lancement rapide de sa commercialisation. La gamme de lancement est composée d'Infliximab et d'anti-Infliximab, ainsi que d'Adalimumab et d'anti-Adalimumab, tous certifiés CE. La gamme des automates ez-Track¹ consacrée aux maladies inflammatoires chroniques et à d'autres maladies va rapidement s'élargir.

Bertrand de Castelnau, Directeur Général de Theradiag, a commenté : « Six mois après la réalisation de notre augmentation de capital, nous sommes fiers d'annoncer le lancement d'un de nos projets majeurs de notre plan stratégique : le développement d'une solution technologique permettant de rapprocher les tests des patients. Ez-Track¹ vient élargir notre portefeuille de solutions au service des patients et accélère notre différenciation sur le marché du suivi des biothérapies. Je tiens à remercier l'ensemble des équipes de Theradiag pour le lancement de cette nouvelle solution technologique. »

Calendrier financier :

- **Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2022**, le lundi 18 juillet 2022
- **Résultats du 1^{er} semestre 2022**, le lundi 19 septembre 2022



À propos de Theradiag

Theradiag est la société leader dans le monitoring des biothérapies dans le monde. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE) une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag
Bertrand de Castelnau
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent / Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Nicolas Mérieau
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr

Quotient Limited et Theradiag annoncent leur partenariat pour améliorer le diagnostic des maladies auto-immunes

- *Ce partenariat associe une technologie innovante et une expertise en matière d'applications cliniques pour produire des solutions automatisées et multiplexées permettant de faire progresser le diagnostic des maladies auto-immunes.*
- *Ce partenariat élargit l'accès au marché spécialisé des DIV auto-immuns, évalué à 2 milliards de dollars avec MosaiQ.*
- *L'introduction sur le marché est prévue pour la seconde moitié de l'année 2023 ; la mise sur le marché des DIV auto-immuns est généralement plus rapide et moins coûteuse que celle des DIV liées aux transfusions sanguines en raison d'exigences réglementaires différentes.*

Croissy-Beaubourg, le 8 juin 2022 – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic, annonce aujourd'hui un partenariat avec Quotient Limited, une société de diagnostic au stade commercial, dans le cadre duquel les deux sociétés s'associeront pour améliorer le diagnostic des maladies auto-immunes en s'appuyant sur la plateforme MosaiQ de Quotient.

Dans le cadre de ce nouvel accord, Theradiag fournira à Quotient des réactifs auto-immuns et des contrôles de qualité multi-constituants, pour le développement de microarrays auto-immuns qui seront utilisés sur la solution MosaiQ. Les deux sociétés prévoient que la première application couverte par leur nouvelle collaboration sera une solution pour les connectivites (ou CTD pour Connective Tissue Diseases). Le test CTD implique un parcours diagnostique complexe qui repose sur le dépistage des anticorps antinucléaires (ANA) et sur des tests échelonnés pour les anticorps antigènes nucléaires extractibles (ENA), afin d'identifier la maladie auto-immune exacte. Quotient est convaincu que l'intégration de plusieurs tests d'autoanticorps dans un seul test multiplexé a le potentiel de transformer le dépistage des maladies auto-immunes et, ce faisant, d'accélérer le diagnostic et le choix du traitement.

« Notre partenariat est une étape clé pour introduire notre solution multimodale et multiplexée MosaiQ dans divers segments spécialisés du diagnostic clinique, permettant aux laboratoires de simplifier les algorithmes de diagnostic et d'améliorer les standards de soins. En outre, cet accord permettra à Quotient d'économiser du temps de développement de produits et des dépenses de R&D connexes, ce qui nous permettra d'arriver sur le marché plus rapidement et à un coût moindre que si nous développions les nouveaux produits par nous-mêmes. », déclare Manuel O. Méndez, directeur général de Quotient.

Les maladies auto-immunes représentent l'une des principales causes de morbidité dans le monde. Les maladies auto-immunes du tissu conjonctif sont des affections systémiques potentiellement graves, telles que le lupus érythémateux systémique (LES), le syndrome de Sjögren, la sclérodermie systémique, la polymyosite/dermatomyosite et la connectivité mixte, qui provoquent souvent des inflammations pouvant affecter la peau, les articulations, les reins, les cellules sanguines, le cerveau, le cœur et les poumons, les symptômes cliniques imitant de nombreuses autres maladies. Rien qu'aux États-Unis, on estime que 1,5 million d'Américains sont atteints d'une forme de lupus, avec une

incidence d'environ 16 000 nouveaux cas par an, un coût total annuel de diagnostic et de traitement par patient pouvant atteindre 50 000 dollars, et un diagnostic pouvant prendre six ans en moyenne.

« Les signes et les symptômes des maladies auto-immunes peuvent varier en fonction du système organique concerné et être également génériques, comme des douleurs articulaires, de la fatigue et de la fièvre. Par conséquent, les patients peuvent ne pas être diagnostiqués, voire être mal diagnostiqués, à moins qu'une série complexe de tests sanguins ne soit effectuée. La capacité de la biopuce MosaiQ à intégrer plusieurs tests d'autoanticorps dans un seul test multiplexé, en utilisant un seul tube de sang, fournit aux cliniciens et aux patients les outils de diagnostic nécessaires pour guider avec précision la thérapie et réduire la destruction des tissus », déclare le Dr Christine Ginocchio, Chief Scientific and Medical Officer de Quotient.

Quotient estime que les diagnostics auto-immuns représenteraient un marché adressable supplémentaire de 2 milliards de dollars pour la plateforme MosaiQ de Quotient. Les DIV auto-immuns sont des dispositifs réglementés par le règlement de l'UE sur les DIV de classe B ou C et par le règlement 510(k) de la FDA des États-Unis.

Bertrand de Castelnaud, Directeur Général de Theradiag, a commenté : *« Capitalisant sur notre expertise et notre compétence en matière d'auto-immunité, nous sommes ravis de nous associer à Quotient pour développer de nouvelles technologies et applications cliniques afin d'améliorer le diagnostic de ces maladies qui touchent un grand nombre de patients dans le monde. En améliorant la gamme des tests de la plateforme multiplexée MosaiQ, nous allons permettre aux cliniciens de diagnostiquer plus efficacement les maladies auto-immunes. »*

À propos de Quotient Limited

S'appuyant sur plus de 30 ans d'expérience dans le domaine du diagnostic transfusionnel, Quotient est une société de diagnostic en phase de commercialisation qui s'engage à fournir des solutions qui, selon elle, remodelent la façon dont le diagnostic est pratiqué. MosaiQ, la technologie de microarray multiplex exclusive de Quotient, offre la première plateforme de test consolidée et entièrement automatisée au monde, permettant de réaliser des tests multiples selon différentes modalités. MosaiQ est conçu pour être une solution qui change la donne, qui, selon Quotient, augmentera l'efficacité, améliorera la pratique clinique, apportera des améliorations significatives au flux de travail et créera des économies de coûts opérationnels pour les laboratoires du monde entier. Les activités de Quotient sont basées en Suisse, en Écosse, aux États-Unis et aux Émirats arabes unis.

À propos de Theradiag

Theradiag est un leader du marché des tests de maladies auto-immunes et le fondateur du 'Théranostic'. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet,

Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE) une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Contacts de Theradiag

Theradiag
Bertrand de Castelnau
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent / Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Nicolas Mérieau
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des énoncés prospectifs au sens de l'article 27A du Securities Act de 1933 et de l'article 21E du Securities Exchange Act de 1934 et du Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations prévisionnelles peuvent inclure des déclarations concernant nos attentes en matière de croissance continue, le développement, l'approbation réglementaire, la commercialisation et l'impact de MosaiQ et d'autres nouveaux produits (y compris le potentiel d'utilisation de la technologie MosaiQ de la société pour le diagnostic des maladies infectieuses), les estimations actuelles des résultats d'exploitation à venir et les attentes concernant nos futures sources de financement. Ces déclarations sont basées sur des hypothèses actuelles qui impliquent des risques et des incertitudes pouvant entraîner des différences significatives entre les résultats réels. Ces risques et incertitudes, dont beaucoup sont indépendants de notre volonté, comprennent des retards ou des refus d'autorisations ou d'habilitations réglementaires pour des produits ou des applications ; l'acceptation de nos produits par le marché ; l'impact de la concurrence ; l'impact sur les dépenses d'exploitation de l'expansion des installations et de l'extension des activités de développement de produits, des activités cliniques, des ventes et du marketing ; des retards ou d'autres problèmes imprévus concernant la fabrication, le développement de produits ou les études d'essais sur le terrain ; des résultats défavorables dans le cadre de toute procédure judiciaire en cours ou future ; la poursuite ou l'aggravation des conditions défavorables sur les marchés économiques nationaux et mondiaux, y compris en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 ; ainsi que les autres risques énoncés dans les documents déposés par la société auprès de la Securities and Exchange Commission. Les

investisseurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui ne sont valables qu'à la date du présent document. Quotient décline toute obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs.

Le logo Quotient, Quotient MosaiQ et MosaiQ sont des marques déposées ou des marques de commerce de Quotient Limited et de ses filiales dans diverses juridictions.

Bilan semestriel du contrat de liquidité Theradiag avec Portzamparc

Croissy-Beaubourg, le 07 juillet 2022, 17h45 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER, éligible PEA-PME), société spécialisée dans le diagnostic in vitro et le théranostic, annonce aujourd’hui le bilan semestriel de son contrat de liquidité confié à Portzamparc.

Au titre du contrat de liquidité confié par la société **THERADIAG** à PORTZAMPARC – GROUPE BNP PARIBAS, à la date du **30 juin 2022**, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- **104 985 titres THERADIAG,**
- **127.272,52 euros**

Il est rappelé que lors **de la mise en œuvre du contrat**, le 3 février 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- **104 687 titres THERADIAG,**
- **21.413,17 euros**

Au cours du 1^{er} semestre 2022, il a été négocié un total de :

Achats	137 851 titres	277 136,73 €	504 transactions
Ventes	127 635 titres	261 496,80 €	427 transactions

Calendrier financier 2022 :

- **Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2022**, le lundi 18 juillet 2022
- **Résultats du 1^{er} semestre 2022**, le lundi 19 septembre 2022



A propos de Theradiag

Theradiag est un leader du marché des tests de maladies auto-immunes et le fondateur du 'Théranostic'. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE) une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag
Bertrand de Castelnau
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent
Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Nicolas Mérieau
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr

ACHATS			
	Nombre de transactions	Nombre de titres	Capitaux en euros
TOTAL	504	137 851	277 136,73
03/01/2022	17	4800	11305,92
04/01/2022	9	2700	6525,09
05/01/2022	4	1200	2724
07/01/2022	8	2000	5074,4
10/01/2022	6	1800	4367,34
11/01/2022	8	2400	5745,12
12/01/2022	2	460	1095,44
13/01/2022	18	5400	13116,6
14/01/2022	7	1400	3176,04
17/01/2022	22	3710	7921,22
18/01/2022	1	300	600
19/01/2022	3	800	1704
20/01/2022	11	2401	4979,19
21/01/2022	6	2400	4884
24/01/2022	16	3900	7583,55
25/01/2022	1	300	564
26/01/2022	7	1900	3818,05
27/01/2022	7	2100	4074
28/01/2022	2	301	589,96
31/01/2022	3	800	1583,04
01/02/2022	7	2800	5488
03/02/2022	1	400	764
04/02/2022	4	1300	2497,95
07/02/2022	1	325	637
08/02/2022	9	3001	5800,93
14/02/2022	6	1800	3573
15/02/2022	1	1	1,96
16/02/2022	1	1	1,97
17/02/2022	1	1	1,97
21/02/2022	2	600	1179
22/02/2022	2	600	1173
23/02/2022	2	800	1596

VENTES			
	Nombre de transactions	Nombre de titres	Capitaux en euros
TOTAL	427	127 635	261 496,80
03/01/2022	20	5000	12218,5
04/01/2022	8	3000	7463,7
05/01/2022	6	2300	5303,11
06/01/2022	13	3770	9081,18
07/01/2022	7	2324	5970,82
10/01/2022	6	2100	5194,77
11/01/2022	1	300	732
12/01/2022	1	300	720
13/01/2022	9	2383	6153,86
17/01/2022	2	231	512,82
18/01/2022	9	2600	5387,98
19/01/2022	3	900	1964,97
20/01/2022	4	602	1274,98
21/01/2022	5	2000	4120
24/01/2022	10	3200	6408,96
25/01/2022	7	2100	4032
26/01/2022	4	1000	2058,6
27/01/2022	5	1297	2539,27
28/01/2022	1	1	1,97
31/01/2022	8	2400	4791,12
01/02/2022	1	5	10,05
02/02/2022	9	4100	7712,1
03/02/2022	4	1207	2321,54
04/02/2022	5	1900	3726,09
07/02/2022	4	1488	2934,19
08/02/2022	5	2001	3971,99
09/02/2022	7	3500	6825
10/02/2022	2	520	1024,61
11/02/2022	5	2043	4076,81
15/02/2022	3	1001	1976,98
16/02/2022	3	601	1186,98
17/02/2022	3	601	1186,98

24/02/2022	4	1600	3096
25/02/2022	1	250	480
28/02/2022	2	800	1544
01/03/2022	4	1201	2341,95
02/03/2022	2	800	1564
03/03/2022	1	1	1,95
04/03/2022	6	2050	3937,23
07/03/2022	5	1500	2760
08/03/2022	3	651	1175,32
09/03/2022	3	824	1516,16
10/03/2022	3	801	1585,98
11/03/2022	4	1201	2377,98
14/03/2022	1	400	812
15/03/2022	5	2000	4056
16/03/2022	5	1500	3045
17/03/2022	3	801	1646,06
18/03/2022	9	3480	7034,47
21/03/2022	8	3200	6384
22/03/2022	4	1600	3052
23/03/2022	5	1601	3001,88
24/03/2022	5	1206	2230,98
25/03/2022	5	2000	3740
28/03/2022	1	400	736
29/03/2022	9	3300	6788,76
30/03/2022	2	600	1239
31/03/2022	7	2100	4536
01/04/2022	4	1200	2631
04/04/2022	5	1400	3113,04
05/04/2022	7	1925	4244,43
06/04/2022	6	2005	4290,9
07/04/2022	5	1500	3075
08/04/2022	3	900	1836
11/04/2022	2	600	1212
12/04/2022	1	400	812
14/04/2022	6	1631	3335,88
19/04/2022	4	901	1811,01
20/04/2022	1	1	1,99
21/04/2022	1	1	1,99
22/04/2022	5	1201	2408,01
25/04/2022	4	1200	2370
26/04/2022	6	1580	3114,97
27/04/2022	8	2400	4572
28/04/2022	5	1342	2546,58
29/04/2022	2	301	583,97

18/02/2022	1	300	594
21/02/2022	1	400	792
22/02/2022	7	2600	5178,94
23/02/2022	3	1200	2415,96
24/02/2022	1	1	1,98
25/02/2022	3	1039	2014,1
28/02/2022	3	1200	2331,96
01/03/2022	3	401	790,97
03/03/2022	3	439	856,45
08/03/2022	4	1600	2936
09/03/2022	8	3200	6032
10/03/2022	3	801	1602
11/03/2022	5	1601	3234,02
14/03/2022	8	3000	6147,9
16/03/2022	1	300	618
17/03/2022	2	401	834,08
18/03/2022	4	1001	2078,48
21/03/2022	1	400	819,2
23/03/2022	2	234	442,26
24/03/2022	6	2001	3789,89
25/03/2022	1	9	17,19
28/03/2022	19	8200	16415,58
30/03/2022	9	3230	6777,83
31/03/2022	3	1200	2628
01/04/2022	8	3000	6687,9
04/04/2022	3	1200	2712
05/04/2022	3	1200	2720,04
07/04/2022	1	400	852
08/04/2022	2	452	934,42
11/04/2022	2	401	822,05
12/04/2022	1	400	820
13/04/2022	10	2671	5462,73
14/04/2022	2	401	826,06
19/04/2022	1	1	2,03
20/04/2022	6	1501	3032,02
21/04/2022	6	1209	2436,26
22/04/2022	8	2101	4328,06
25/04/2022	2	301	602
27/04/2022	3	892	1715,58
29/04/2022	6	1202	2367,94
02/05/2022	2	301	583,91
05/05/2022	3	1200	2268
06/05/2022	1	8	15,12
09/05/2022	2	405	725,19

02/05/2022	5	1201	2275,9
03/05/2022	4	950	1787,24
04/05/2022	2	350	659,02
05/05/2022	7	2100	3882,06
06/05/2022	5	1500	2757
09/05/2022	8	2242	4000,85
10/05/2022	4	658	1173,15
11/05/2022	5	1500	2631
12/05/2022	3	900	1575
13/05/2022	1	1	1,76
16/05/2022	4	901	1576,75
17/05/2022	1	300	513
18/05/2022	2	251	459,33
19/05/2022	9	2101	3712,89
20/05/2022	3	650	1126
24/05/2022	4	901	1540,8
25/05/2022	2	400	698
26/05/2022	4	901	1549,72
27/05/2022	3	401	681,74
30/05/2022	2	301	517,75
31/05/2022	7	1801	3106,73
01/06/2022	2	501	876,8
02/06/2022	4	901	1561,79
03/06/2022	2	51	89,13
06/06/2022	4	691	1197,57
07/06/2022	2	118	201,8
08/06/2022	1	300	507
10/06/2022	2	600	1032
13/06/2022	3	900	1530
14/06/2022	5	1500	2415
15/06/2022	1	300	486
16/06/2022	3	612	973,45
17/06/2022	2	301	481,63
20/06/2022	1	300	474
21/06/2022	1	1	1,58
23/06/2022	2	201	321,62
27/06/2022	1	300	486
28/06/2022	1	1	1,61
29/06/2022	2	282	465,33
30/06/2022	3	625	1019,5

10/05/2022	1	1	1,8
11/05/2022	1	400	716
13/05/2022	3	801	1433,79
16/05/2022	1	1	1,78
17/05/2022	7	2400	4332
18/05/2022	2	350	650,97
19/05/2022	3	801	1485,86
20/05/2022	1	400	704
23/05/2022	1	400	700
24/05/2022	2	2	3,54
26/05/2022	1	1	1,76
27/05/2022	1	1	1,73
30/05/2022	4	602	1053,44
31/05/2022	1	1	1,76
01/06/2022	10	2701	4795,9
02/06/2022	2	301	529,76
03/06/2022	3	601	1048,75
06/06/2022	1	1	1,75
07/06/2022	1	1	1,73
08/06/2022	5	2000	3540
09/06/2022	1	400	692
14/06/2022	1	20	33,6
16/06/2022	1	400	648
17/06/2022	1	1	1,63
20/06/2022	3	950	1527,13
21/06/2022	3	801	1289,61
22/06/2022	1	400	652
23/06/2022	1	1	1,62
24/06/2022	4	615	990,52
28/06/2022	6	1501	2506,67
29/06/2022	1	1	1,67

Theradiag annonce un chiffre d'affaires semestriel 2022 de 6,3 M€, en croissance de 14,3%

- Solide croissance du Théranostic en hausse de 9,3%
- Forte progression de l'activité Diagnostic In Vitro avec une croissance de 19,3%
- Niveau de trésorerie au 30 juin 2022 conforme au budget : 6,0 M€

Croissy-Beaubourg, le 18 juillet 2022, 7h30 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le Théranostic, annonce aujourd'hui son chiffre d'affaires semestriel et son niveau de trésorerie au 30 juin 2022, données en cours d'audit.

Chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2022 à 6,3 M€

<i>En milliers d'euros</i>	30 juin 2022	30 juin 2021	Variation
Chiffre d'affaires*	6 264	5 482	+14,3%
dont chiffre d'affaires Théranostic	3 024	2 766	+9,3%
dont chiffre d'affaires IVD	3 240	2 716	+19,3%

**Données en cours d'audit*

Au 30 juin 2022, Theradiag a réalisé un chiffre d'affaires de 6,3 millions d'euros contre 5,5 millions au 1^{er} semestre 2021, soit une progression de +14,3%.

L'activité Théranostic enregistre un nouveau semestre de croissance solide avec une hausse de +9,3% pour atteindre plus de 3,0 millions d'euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2022. L'activité continue sa progression grâce à la dynamique des ventes de l'automate i-Track¹⁰ alimentée par une gamme croissante de tests i-Tracker® adaptés à cet automate qui permet ainsi de développer la surveillance thérapeutique individualisée de plus en plus de biothérapies.

En France, l'activité Théranostic connaît un niveau d'activité soutenu avec une hausse des ventes de 10,5% à plus d'1,0 million d'euros. A l'international, le Théranostic a su également performer avec un niveau de ventes satisfaisant, en croissance de 8,7% par rapport au premier semestre 2021 et s'élevant à environ 2,0 millions d'euros. Par ailleurs, la Société est en phase de réflexion afin d'optimiser ses activités commerciales sur le marché Nord-américain.

L'activité Diagnostic In Vitro (IVD) affiche une forte croissance de chiffre d'affaires de +19,3% pour atteindre plus de 3,2 millions d'euros au 30 juin 2022. L'activité réalise une performance particulièrement remarquable en France avec une forte progression de +29,3% pour un chiffre d'affaires s'établissant à 2,1 millions d'euros. Ces performances exceptionnelles sont le résultat d'opportunités commerciales non récurrentes. En effet, sur ce semestre, Theradiag a réalisé quelques ventes opportunistes d'instruments de diagnostic, notamment en milieu vétérinaire, et a effectué des ventes de tests en génétique qui ont été ponctuellement surélevées, avant fermeture et reprise de cette ligne de distribution.

Situation de trésorerie

Au 30 juin 2022, la trésorerie nette disponible de Theradiag s'élève à 6,0 millions d'euros contre 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ce niveau de trésorerie est conforme au plan de marche de la société exposé à l'occasion de son augmentation de capital réalisée en octobre 2021.

Bertrand de Castelnau, Directeur Général de Theradiag a commenté : « *Theradiag continue à réaliser des performances commerciales solides sur ce premier semestre de l'année 2022. Nous avons su maintenir notre progression habituelle sur le Théranostic et profiter d'opportunités de marché sur le diagnostic in vitro. En parallèle de cette bonne dynamique commerciale, des étapes stratégiques et structurantes en matière de R&D ont été franchies par la Société, comme le lancement d'ez-Track¹ qui accélère notre différenciation sur le suivi des biothérapies et qui conforte notre place de leader sur ce marché. En outre, Theradiag a franchi l'étape d'entrée de l'IVDR* et maintient son attention vers les prochains jalons qu'impose ce nouveau règlement. Au cours du second semestre 2022, nous nous attacherons à poursuivre la mise en place de notre plan stratégique nous permettant de faire progresser l'ensemble de nos indicateurs financiers.* »

Pierre Morgon, Président du Conseil d'Administration de Theradiag poursuit : « *Theradiag poursuit le développement de l'activité Théranostic qui est le pivot de sa stratégie de croissance, et reste agile en saisissant les opportunités qui se présentent à elle sur le marché de l'IVD. Cette stratégie permet à Theradiag d'asseoir son leadership sur ses marchés clés, dotés d'excellentes perspectives.* »

Rappel des principaux événements du 1^{er} semestre 2022

- Janvier 2022 : Signature d'un contrat de distribution avec BIOSYNEX de leur test PCR AMPLIQUICK SARS-CoV-2
- Mai 2022 : Lancement de deux nouveaux kits i-Tracker® : i-Tracker® Certolizumab et i-Tracker® Anti-Certolizumab
- Mai 2022 : Lancement d'ez-Track¹, un automate Point-of-Care Testing réalisant des diagnostics sur les lieux de soin
- Juin 2022 : Partenariat avec Quotient Limited pour améliorer le diagnostic des maladies auto-immunes

Prochain communiqué financier :

- **Résultats du 1^{er} semestre 2022**, le lundi 19 septembre 2022, avant ouverture des marchés

A propos de Theradiag

Theradiag est un leader du marché des tests de maladies auto-immunes et le fondateur du 'Théranostic'. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et

* Nouvelle réglementation des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro de l'Union européenne qui justifie l'attribution ou le renouvellement d'un marquage CE depuis le 26 mai 2022.



permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE) une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag
Bertrand de Castelnau
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent
Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Nicolas Mérieau
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr



Theradiag publie ses résultats du 1^{er} semestre 2022 : atteinte de l'équilibre et confirmation de sa capacité à être structurellement rentable dès début 2023

Theradiag organise une vidéoconférence ce jour, à 17h45 (CEST).

Pour y participer, veuillez-vous inscrire sur le lien suivant :

<https://app.livestorm.co/newcap-1/presentation-des-resultats-semestriels-2022-de-theradiag?type=detailed>

Croissy-Beaubourg, le 19 septembre 2022, 7h30 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic présente aujourd'hui ses résultats semestriels au 30 juin 2022 arrêtés par le Conseil d'administration du 15 septembre 2022.

Résultats semestriels 2022

En K€	S1 2022	S1 2021	% var.
Chiffre d'affaires	6 264	5 482	+14%
dont chiffre d'affaires Théranostic	3 024	2 766	+9 %
dont chiffre d'affaires IVD	3 240	2 716	+19 %
Résultat d'exploitation	-129	-178	+28 %
Résultat courant avant impôt	-173	-206	+16 %
Résultat net hors exceptionnel	-56	-23	-138%
Résultat exceptionnel	0	-68	NA
Résultat net	-56	-92	+38%

Bertrand de Castelnau, Directeur Général de Theradiag, commente « Sur ce premier semestre 2022, Theradiag a su déployer une solide dynamique commerciale au sein d'une structure de coûts assainie. Ainsi, les indicateurs financiers sur notre périmètre d'activité historique sont en forte hausse sur ce premier semestre 2022. Nous avons en effet fait progresser notre résultat net de +38% alors que celui-ci avait bénéficié d'une contribution exceptionnelle à hauteur de 150 K€ de la part de l'activité Covid sur le premier semestre 2021. Sur cette période, nous avons simultanément poursuivi nos investissements dans tous les domaines stratégiques au service d'une future croissance rentable. Forts de cette très bonne tendance, nous poursuivrons l'application de notre plan stratégique dans la perspective d'atteindre une marge positive structurelle dès 2023. »

« Grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses équipes et à sa réorientation stratégique enclenchée depuis plusieurs semestres, Theradiag poursuit sa progression vers la rentabilité, qui sera atteinte au plus tard au début de 2023. En outre, Theradiag dispose d'un formidable potentiel de développement, au vu de la grande taille du marché du monitoring des biothérapies et de sa croissance régulière. Theradiag continuera ainsi de déployer l'ensemble de ses outils stratégiques afin d'assurer ses succès dans ce marché en plein essor » a ajouté **Pierre Morgon, Président du Conseil d'Administration**

Croissance solide de l'activité grâce à la dynamique récurrente du Théranostic et à des opportunités de marché sur le Diagnostic In Vitro

Au 30 juin 2022, Theradiag a réalisé un chiffre d'affaires de 6,3 millions d'euros contre 5,5 millions au 1^{er} semestre 2021, soit une progression de +14,3%.

L'activité Théranostic enregistre un nouveau semestre de croissance solide avec une hausse de +9,3% pour atteindre plus de 3,0 millions d'euros de chiffre d'affaires au 30 juin 2022. L'activité continue sa progression grâce à la dynamique des ventes de l'automate i-Track¹⁰ alimentée par une gamme croissante de tests i-Tracker® adaptés à cet automate qui permet ainsi de développer la surveillance thérapeutique individualisée de plus en plus de biothérapies.

L'activité Diagnostic In Vitro (IVD) affiche une forte croissance de chiffre d'affaires de +19,3% pour atteindre plus de 3,2 millions d'euros au 30 juin 2022. Cette performance est le résultat d'opportunités commerciales non récurrentes. En effet, sur ce semestre, Theradiag a réalisé quelques ventes opportunistes d'instruments de diagnostic, notamment en milieu vétérinaire, et a effectué des ventes de tests en génétique qui ont été ponctuellement surélevées, avant arrêt de cette ligne distribution fin 2023.

Progression des indicateurs financiers vers la rentabilité et maintien des investissements en faveur de la croissance future

Sur le premier semestre 2022, Theradiag poursuit sa nette progression vers la rentabilité. Son résultat d'exploitation croît en effet de +28% par rapport à la même période de 2021, en dépit d'une base de comparaison élevée car l'activité Covid avait été contributrice à hauteur d'environ 150 k€ au premier semestre 2021. Comme communiqué précédemment, Theradiag a mis un terme à ces activités antigéniques au second semestre 2021. En parallèle d'une forte progression de sa rentabilité sur ses marchés historiques, Theradiag a maintenu ses investissements stratégiques dans de nombreux domaines qui alimenteront la croissance future de la Société : Commercialisation et Accès aux marchés, Recherche et Développement et Qualité (respect de la norme des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro de l'Union européenne (IVDR)). De plus, sans impacter la pénétration stratégique des marchés notamment importants, la Direction de Theradiag poursuivra l'optimisation de son organisation commerciale dans les pays stratégiques en vue d'accélérer un retour sur une rentabilité forte dès les prochains mois.

Le résultat net hors exceptionnel se trouve légèrement en retrait ce semestre avec un recul de 33 k€ par rapport à la même période en 2021 du fait d'un crédit d'impôt recherche plus faible.

Le résultat net total, impacté des éléments exceptionnels, progresse de 38% et s'élève à -56 k€ au 30 juin 2022 contre -92 k€ au 30 juin 2021. Il se situe désormais quasiment à l'équilibre et représente - 0,9% du chiffre d'affaires.

Niveau de trésorerie et Structure financière

Au 30 juin 2022, la trésorerie de Theradiag s'établit à 6,0 millions d'euros contre 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ce niveau de trésorerie est conforme au plan de marche de la société exposé à l'occasion de son augmentation de capital réalisée en octobre 2021.

Rappel des principaux événements du 1^{er} semestre 2022

- Janvier 2022 : Signature d'un contrat de distribution avec BIOSYNEX de leur test PCR AMPLIQUICK SARS-CoV-2
- Mai 2022 : Lancement de deux nouveaux kits i-Tracker® : i-Tracker® Certolizumab et i-Tracker® Anti-Certolizumab
- Mai 2022 : Lancement d'ez-Track, un automate Point-of-Care Testing réalisant des diagnostics sur les lieux de soin

- Juin 2022 : Partenariat avec Quotient Limited pour améliorer le diagnostic des maladies auto-immunes

A propos de Theradiag

Theradiag est un leader du marché des tests de maladies auto-immunes et le fondateur du 'Théranostic'. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE), une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag
Bertrand de Castelnau
 CEO/Managing Director
 Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
 Communication financière et
 Relations Investisseurs
Pierre Laurent
Quentin Massé
 Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
 Relations médias
Arthur Rouillé
 Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr



Theradiag annonce le dépôt par Biosynex d'une offre publique d'achat volontaire en numéraire sur ses actions

Croissy-Beaubourg, le 23 septembre 2022, 13h45 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic annonce le dépôt par Biosynex (ISIN : FR0011005933 – Mnémonique : ALBIO) auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») d'une offre publique d'achat volontaire en numéraire visant les actions de la Société qu'elle ne détient pas, au prix de 2,30 euros par action (l'« **Offre** »). Biosynex est actionnaire de la Société à hauteur de 25,07% du capital et 25,16% des droits de vote.

Le projet d'Offre est libellé au prix de 2,30 euros par action Theradiag, représentant une prime respectivement de 58,62% et de 43,79% sur le cours de bourse de clôture du 22 septembre 2022 et sur la moyenne des cours de bourse pondérés par les volumes des 60 jours qui ont précédé le dépôt de l'Offre.

La Société prend acte du fait que Biosynex n'a pas l'intention de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire à l'issue de cette Offre.

Le Conseil d'administration de Theradiag, réuni le 22 septembre 2022, a accueilli favorablement le projet d'Offre à l'unanimité de ses membres, sans préjudice de l'avis motivé du Conseil d'administration sur l'Offre qui sera émis après réception de l'avis de l'expert indépendant, ainsi que de l'avis des instances représentatives du personnel. Il est précisé que les deux représentants de Biosynex au Conseil d'administration de Theradiag n'ont pas participé au vote de cette délibération.

Un expert indépendant désigné par le Conseil d'administration de Theradiag établira conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre.

Le Comité Social et Economique de Theradiag se réunira ce jour afin d'être informé sur le contenu du projet d'Offre et ses conséquences en matière d'emploi.

La cotation des actions Theradiag a été suspendue ce vendredi 23 septembre jusqu'à nouvel avis.

Dans le cadre de cette opération, Fieldfisher intervient en qualité de conseil juridique de Theradiag.

A propos de Theradiag

Theradiag est un leader du marché des tests de maladies auto-immunes et le fondateur du 'Théranostic'. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic *in vitro* innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque

patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE), une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag
Bertrand de Castelnaud
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent
Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Arthur Rouillé
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr

Informations importantes

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers Theradiag. La documentation relative à l'offre publique d'achat qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique d'achat, sera soumise à la revue de l'Autorité des marchés financiers. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'achat lorsqu'elle sera disponible, si l'offre est déposée, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Theradiag, Biosynex et l'opération envisagée.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'offre publique d'achat ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales. La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Theradiag décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.



Désignation d'un expert indépendant

Croissy-Beaubourg, le 30 septembre 2022, 17h35 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic annonce la désignation du cabinet Crowe HAF par le Conseil d'administration de la Société en qualité d'expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique d'achat volontaire déposé par Biosynex.

Biosynex a déposé le 23 septembre 2022 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») un projet d'offre publique d'achat volontaire en numéraire visant les actions de la Société qu'elle ne détient pas, au prix de 2,30 euros par action (l'« **Offre** »).

Le Conseil d'administration de THERADIAG n'étant composé que de deux membres indépendants, il n'a pas été possible de mettre en place un comité ad hoc visé au III de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF. Dans ce cadre, en application des articles 261-1, I 1° et 4° et 261-1-1 du Règlement général de l'AMF, et sous réserve de l'absence d'opposition de l'AMF, le Conseil d'administration de THERADIAG s'est réuni et a désigné le cabinet Crowe HAF, représenté par Messieurs Olivier Grivillers et Maxime Hazim, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable des conditions financières de l'Offre. L'AMF ne s'étant pas opposée à cette désignation, celle-ci a désormais pris effet.

Monsieur Jacques Azancot, administrateur indépendant de la Société, assurera le suivi des travaux de l'expert indépendant dans le cadre prévu par la réglementation applicable.

Le Conseil d'administration de THERADIAG se réunira à nouveau pour émettre un avis motivé sur l'intérêt de l'Offre et ses conséquences pour THERADIAG, ses actionnaires et ses salariés, après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant.

Le rapport de l'expert indépendant et l'avis motivé du Conseil d'administration de THERADIAG figureront dans le projet de note en réponse qui sera établi et soumis à l'examen de l'AMF.

Contact de l'expert indépendant

Cabinet Crowe HAF

Messieurs Olivier Grivillers et Maxime Hazim

16 rue Camille Pelletan,

92300 Levallois-Perret

Tél. 01.41.05.98.40

Email : olivier.grivillers@crowe-haf.fr / maxime.hazim@crowe-haf.fr.

A propos de Theradiag

Theradiag est un leader du marché des tests de maladies auto-immunes et le fondateur du 'Théranostic'. Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, la société développe, produit et commercialise des tests de diagnostic *in vitro* innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et

permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE), une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag
Bertrand de Castelnaud
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent
Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Arthur Rouillé
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr

Informations importantes

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers Theradiag. La documentation relative à l'offre publique d'achat qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique d'achat, sera soumise à la revue de l'Autorité des marchés financiers. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'achat lorsqu'elle sera disponible, si l'offre est déposée, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Theradiag, Biosynex et l'opération envisagée.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'offre publique d'achat ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales. La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Theradiag décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.



Ajustement à la baisse de l'objectif de chiffre d'affaires et de rentabilité à horizon 2026

Croissy-Beaubourg, le 27 octobre 2022, 18h00 CEST – THERADIAG (ISIN : FR0004197747, Mnémonique : ALTER), société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic, ajuste son objectif de chiffre d'affaires et de rentabilité à horizon 2026.

Lors de l'augmentation de capital réalisée le 26 novembre 2021, Theradiag avait indiqué avoir pour ambition d'atteindre un chiffre d'affaires supérieur à 40 M€ à 5 ans tout en maintenant le contrôle strict de ses coûts. Il était prévu que les Etats-Unis constitueraient environ la moitié de l'objectif de chiffre d'affaires à atteindre, notamment par la facturation directe des patients. Cette ambition a par ailleurs été confirmée lors de l'Assemblée Générale de la Société du 5 mai 2022.

Dès le mois de juillet 2022, à l'initiative du partenaire de Theradiag aux Etats-Unis, des discussions relatives aux modalités d'hébergement de son activité aux Etats-Unis combinées à une non atteinte prévisible de l'équilibre financier sur ce territoire en 2022 ont conduit Theradiag à une phase de réflexion sur la mise en place d'une stratégie commerciale nouvelle pour le marché nord-américain dans le but de limiter et rentabiliser les investissements consentis aux Etats-Unis jusqu'alors. Il était fait allusion à l'initiation de cette réflexion dans le communiqué de presse publié à l'occasion de l'annonce de son chiffre d'affaires semestriel 2022 le 18 juillet dernier. En outre, à l'occasion de la publication des résultats semestriels 2022 le 19 septembre dernier, la Société a confirmé qu'elle poursuivait l'optimisation de son organisation commerciale dans les pays stratégiques. Cela s'inscrit dans la perspective d'un chiffre d'affaires réduit mais rentable aux Etats-Unis, et de l'atteinte de la rentabilité de Theradiag.

En conséquence de cette phase de réflexion et de la fin prochaine des relations contractuelles existantes, Theradiag a été amené à ajuster son modèle de ventes privilégiant une commercialisation de ses tests à travers un distributeur (et non plus une facturation directement aux patients) limitant ainsi son chiffre d'affaires au service d'une meilleure rentabilité aux Etats-Unis, moins risquée car exempte de frais fixes. De plus, les objectifs communiqués lors de l'augmentation de capital avaient été estimés sans que l'impact des vagues Covid puisse être parfaitement anticipé ; or la Covid a ralenti l'ensemble des plans de promotion et d'enregistrement de tests.

La réduction mécanique du revenu ainsi que l'impact Covid sur l'activité, notamment aux Etats-Unis, ont conduit à ajuster l'objectif de chiffre d'affaires à 17,2 M€ en 2026. Par ailleurs, le nouveau modèle organisationnel aux Etats-Unis, moins risqué et moins coûteux à court terme, impactera à la baisse la marge opérationnelle à moyen-terme en valeur absolue. En effet, le nouveau plan d'affaires à horizon 2026 prévoit une marge brute après frais variables de production stable sur la durée du plan. La marge brute après frais fixes de production s'améliore sur la même période du fait d'une meilleure absorption de ces frais fixes. En parallèle, Theradiag prévoit de renforcer d'ici 2026 ses investissements d'innovation et de R&D ainsi que ses efforts de promotion et de commercialisation. Par conséquent, même si ces dépenses opérationnelles représenteront une part décroissante du chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'avancée du plan, la marge opérationnelle ne se situera pas entre 20 et 30% à horizon 2026 (objectif présenté lors de l'augmentation de capital de novembre 2021).

Theradiag rappelle qu'un projet d'offre publique d'achat (l'"Offre") a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers par la société Biosynex sur les actions de Theradiag qu'elle ne détient pas au prix de 2,30 euros par action. Theradiag déposera son projet de note en réponse auprès de l'Autorité des marchés financiers dans les prochains jours. L'ajustement à la baisse de l'objectif de chiffre d'affaires à horizon 2026 a été pris en compte dans le cadre des travaux d'évaluation de l'établissement présentateur de l'Offre et par l'expert indépendant nommé dans le cadre de l'Offre. Leurs travaux respectifs sont donc en partie fondés sur ce plan d'affaires. Dans son rapport qui sera reproduit dans le projet de note en réponse, l'expert indépendant indiquera que, selon lui, l'écart observé entre ce plan d'affaires et les annonces faites au marché s'explique par le changement de stratégie commerciale aux Etats-Unis reflété dans le plan d'affaires.

A propos de Theradiag

Forte de son expérience sur le marché du diagnostic, Theradiag développe, produit et commercialise des tests de diagnostic in vitro innovants (IVD) depuis plus de 30 ans.

Theradiag est une société reconnue du marché des tests de maladies auto-immunes et à l'origine de tests de 'Théranostic' (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies inflammatoires chroniques et permettent leur bonne mise en œuvre. Au-delà du simple diagnostic, le Théranostic a pour vocation de donner aux cliniciens les moyens de mettre en place une « médecine personnalisée » pour chaque patient. Il favorise un usage optimisé et performant du médicament grâce à l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. À cet effet, Theradiag commercialise la gamme TRACKER® (marquée CE), une solution complète et à forte valeur médicale.

Présent dans plus de 70 pays, la société est basée à Marne-la-Vallée en France et compte plus de 60 collaborateurs. En 2021, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 11,1 M€. Theradiag est cotée en Bourse sur Euronext Growth Paris (Code ISIN FR0004197747) et est éligible au dispositif PEA-PME.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : <https://www.theradiag.com/>



Theradiag
Bertrand de Castelnau
CEO/Managing Director
Tél. : 01 64 62 10 12
contact@theradiag.com

NewCap
Communication financière et
Relations Investisseurs
Pierre Laurent
Quentin Massé
Tél. : 01 44 71 94 94
theradiag@newcap.eu

NewCap
Relations médias
Arthur Rouillé
Tél. : 01 44 71 94 98
nmerigeau@newcap.fr

Informations importantes

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers Theradiag. La documentation relative à l'offre publique d'achat qui, si elle est déposée, comportera les termes et conditions de l'offre publique d'achat, sera soumise à la revue de l'Autorité des marchés financiers. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'offre publique d'achat lorsqu'elle sera disponible, si l'offre est déposée, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur Theradiag, Biosynex et l'opération envisagée.

Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'offre publique d'achat ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales. La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. Theradiag décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.